



LE LOGICIEL EXPERT
DU CONSEIL PATRIMONIAL



MISE A JOUR DU 18 JANVIER 2019

Version 1.5.8

CONTACTEZ-NOUS AU 01 72 98 98 56 OU SUR ASSISTANCE@SYSTERIAL.COM

SOMMAIRE

MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE	3
SUIVI PATRIMONIAL AUTOMATISE	3

MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE

Un certain nombre de briques rédactionnelles avaient été modifiées dans le cadre de la version 1.5.7 de SYSTERIAL, pour notamment intégrer les nouveautés prévues dans les projets de loi de finances pour 2019 et loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, ainsi que dans la loi Elan.

Ces briques ont été aménagées à la marge pour tenir compte des textes votés définitivement. Nous avons aussi actualisé certains taux ou seuils.

Par ailleurs, nous avons procédé à quelques ajustements de forme (amélioration de la présentation, corrections orthographiques ou de syntaxe) sur certaines briques.

Pour mémoire, l'administrateur dispose d'un outil pour faciliter la mise à jour de sa bibliothèque personnelle à partir de la bibliothèque standard que nous livrons.

[Voir la documentation explicative](#)

SUIVI PATRIMONIAL AUTOMATISE

La loi de finances pour 2019 et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 ayant été adoptées définitivement, nous avons intégré les mesures listées ci-après dans le suivi patrimonial automatisé.

Nous avons aussi intégré une mesure de la loi Elan relative au dispositif Cosse Ancien et établi un rappel sur le régime social de la location meublée (pour attirer l'attention de vos clients sur les effets potentiels de la décision du Conseil Constitutionnel du 08/02/2018 qui, bien que datant de plusieurs mois désormais, n'est pas toujours très bien appréhendée par les investisseurs en meublé).

- Investissements immobiliers de défiscalisation :
 - Dispositif Pinel :
 - Maintien du bénéfice de la réduction d'impôt pour les contribuables qui deviennent non-résidents fiscaux de France postérieurement à la réalisation de leur investissement, dès lors qu'ils étaient résidents fiscaux de France au moment de l'investissement.
 - Création du dispositif Pinel ancien
 - Prorogation du dispositif Censi-Bouvard jusqu'au 31/12/2021.
 - Augmentation du plafond de déficit pour le dispositif Cosse ancien.
- Location meublée : rappels sur le régime social impacté par la décision du Conseil Constitutionnel du 08/02/2018
 - S'agissant de la location meublée d'un bien qui est la résidence principale du locataire ;

- S'agissant de la location meublée « saisonnière ».
- Fiscalité du changement de régime matrimonial, en cas d'adoption d'un régime matrimonial communautaire.
- Fiscalité de la transmission d'entreprise : modifications relatives au Pacte Dutreil.
- Modification du régime de l'apport-cession de titres.
- Forfait social sur l'épargne salariale.
- Fiscalité du Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Nous avons aussi jugé utile d'intégrer, dans le document de suivi patrimonial et bien que les briques rédactionnelles de SYSTERIAL ne soient pas impactées, 2 autres mesures de la loi de finances pour 2019 relatives à la fiscalité des particuliers et à la fiscalité patrimoniale :

- La nouvelle fiscalité des cessions d'actifs numériques (Bitcoins et cryptomonnaies au sens large) lorsqu'elles relèvent d'opérations réalisées à titre occasionnel et onéreux via des plateformes en ligne d'achat-revente.
- L'augmentation des seuils d'exonération partielle en cas de donation ou succession des parts de GFA et biens ruraux loués à long terme.

Pour mémoire, l'utilisation de la fonctionnalité de suivi patrimonial est réservée aux administrateurs. Si vous n'en êtes pas encore familier, vous pouvez [consulter la documentation de base sur ce sujet](#).